

Avis de constitution

SOCIETE « BARRY GLAM BEAUTY » en abrégé « BGB »

Siège Abidjan – Koumassi – Quartier Kankankoura,  
Lot 3105, Ilot 245

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 04/02/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BARRY GLAM BEAUTY » en  
abrégé « BGB »

Objet :

- La coiffure
- Le commerce général et l'e-commerce
- Le transfert d'argent national et international
- Le transport des biens et des personnes
- L'exploitation d'un salon de beauté
- La restauration et le service traiteur
- L'évènementiel
- L'import-export de produits, marchandises et biens de tous genres
- La distribution de divers produits
- L'exploitation d'une salle de sport et fitness
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprise ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan – Koumassi – Quartier Kankankoura, Lot 3105, Ilot 245

Dirigeant(s) Mlle BARRY AISSATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-02101 du 13/02/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10972/GTCA/RC/2026 du 13/02/2026

